Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

Livres

Concurrences N° 4-2016 | pp. 253-255

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HdR,
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Catherine Prieto

catherine.prieto@univ-paris1.fr

Professeur, École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

Athanase Popov

athanase.popov@ec.europa.eu

Juriste, DG Énergie, Commission européenne

INSTITUT de droit de la concurrence
Revues, conférences, bases de données

Livres

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HdR,
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Catherine Prieto

catherine.prieto@univ-paris1.fr

Professeur, École de droit
de la Sorbonne
(Université Paris I)

Athanase Popov*

athanase.popov@ec.europa.eu

Juriste, DG Énergie, Commission européenne

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr for review in this section.

*Les opinions exprimées dans cette recension sont personnelles et n'engagent pas l'institution à laquelle appartient son auteur.

Antitrust in Emerging and Developing Countries. Africa, Brazil, China, India, Mexico…

FOX Eleanor M., FIRST Harry, CHARBIT Nicolas et RAMUNDO Elisa (dir.),

Concurrences et NYU Law, 2e édition, 2016, 213 p.

Le présent ouvrage est la publication des actes du colloque organisé à New York, en octobre 2015, par la revue *Concurrences* et l'Université de New York. C'était le second colloque sur le thème du droit de la concurrence dans les pays en voie de développement. Une vingtaine de contributeurs ont œuvré pour faire valoir combien les systèmes juridiques de ces pays parvenaient à maturité à partir des exemples de la Chine, de l'Inde, du Mexique, du Brésil, de l'Afrique du Sud. Par là même, c'est un appel à la vigilance adressé aux entreprises. Cela s'impose d'autant plus au regard de l'implication active des institutions et de leurs agents fermement convaincus de la nécessité de protéger le bon fonctionnement des marchés face à la puissance des opérateurs privés et publics. Ces contributions sont regroupées à travers quatre grandes thématiques : l'intervention de l'État dans l'économie de marché ; les nouvelles technologies, l'industrie pharmaceutique et la propriété intellectuelle ; l'intérêt général, la politique industrielle et les concentrations ; la mise en œuvre du droit antitrust à l'échelle internationale et le développement économique.

La première partie commence par un sujet d'une importance aiguë en Chine : la mise en œuvre de la concurrence à l'égard des monopoles d'État. Susan Ning, avocate, décrit comment l'Anti-Monopoly Law (AML), adoptée en 2008, appréhende toutes les restrictions de concurrence émanant de l'État : à la fois les monopoles administratifs et les entreprises détenues par l'État. Des affaires significatives, de 2013 à 2015, sont présentées et révèlent combien les abus des monopoles sont un objectif prioritaire. Mais une faiblesse structurelle tient à l'absence d'indépendance et de pouvoir décisionnel des institutions qui mettent en œuvre l'AML. Des propositions de réforme ont été présentées au 18e Comité central du Parti communiste. Dans une démarche généraliste, Jonathan Orszag s'attache, quant à lui, aux principes qui devraient guider l'implication des États dans l'économie de marché. Il cherche à en limiter le champ à la stricte nécessité de telle sorte à préserver une concurrence non faussée fondée sur les mérites.

Dans la deuxième partie, on relève avec intérêt l'article de Kirti Gupta sur la montée en puissance en Inde, dans le cadre des organisations de normalisation, des négociations FRAND pour les brevets essentiels. Les débats et la pratique s'intensifient devant les juges et devant l'autorité de la concurrence indienne, notamment dans le secteur des technologies de communication sans fil. L'Inde est le second plus grand marché des téléphones mobiles ; l'impact de ces développements se fera par ricochet dans le monde entier. Le secteur pharmaceutique en Inde est lui aussi à l'honneur avec Aditya Bhattacharjea et Fiyanshu Sindhwani, professeurs de l'Université de New Delhi. Mais le bilan est sévère alors même que la plupart des Indiens souffrent d'un faible accès aux médicaments essentiels. Il s'ensuit un examen du faible champ, en raison de seuils élevés, du contrôle des concentrations et des condamnations inefficaces des réseaux de distribution. Enfin, est déplorée et expliquée la faible pénétration des génériques dans un pays où les besoins sont immenses. Dans un contexte économique et juridique radicalement différent, les besoins non satisfaits sont également criants en Chine en termes d'accès aux médicaments. Dans l'analyse de Thomas K. Cheng, professeur à l'Université de Hong Kong, les difficultés sont dues à la teneur de la régulation, largement inefficace, et au contrôle des prix. La pénétration des génériques n'en a pas été facilitée, tant s'en faut. Le levier de réforme réside cette fois-ci dans des libéralisations de certains domaines et dans une révision du cadre réglementaire. Le Mexique est lui aussi confronté à de lourds défis face à l'industrie pharmaceutique, comme le souligne Carlos Mena-Labarthe, président de l'autorité de la concurrence. Les constats sont encore une fois des prix élevés et une faible pénétration des génériques. Mais, pour y remédier, l'idée n'est pas de rechercher une démarche adaptée au particularisme du pays. Le président de l'autorité de la concurrence recherche un corpus d'expériences dans les autres systèmes juridiques, notamment pour déceler les nouveaux comportements déviants de l'industrie pharmaceutique.

En troisième partie, est à nouveau repris par George S. Cary, Elaine Ewing et Tara Tavernia, avocats chez Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, le traditionnel constat du coût du contrôle des concentrations du fait de la démultiplication à l'échelle mondiale des systèmes de contrôle. Des simplifications et une harmonisation peuvent certes être nécessaires. Mais il paraît très excessif d'invoquer un paradigme économique selon lequel les fusions et acquisitions seraient procompétitives. Quant à la rencontre de l'intérêt général, de la politique industrielle et des remèdes dans le cadre du contrôle des concentrations, deux expériences sont confrontées : celle de Dennis M. Davis, président de la cour d'appel en matière de concurrence en Afrique du Sud, et celle en Inde de Samir Gandhi, avocat. En Afrique du Sud, le législateur a imposé dans la mise en œuvre du contrôle des concentrations de prendre en compte des considérations d'intérêt général. L'exercice est difficile, comme en témoigne le président, mais il concède que cela semble inévitable au regard des fortes inégalités structurelles et de l'ampleur de la pauvreté qui minent le pays. En Inde, l'étude

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

se polarise encore sur le secteur pharmaceutique. La Commission de la concurrence n'est pas imperméable à de telles considérations. Mais le lecteur ne peut manquer de s'interroger sur l'effectivité d'une telle prise en compte après avoir lu le précédent rapport sur l'Inde.

Dans la dernière partie, on lira avec attention le témoignage de Wang'ombe Kariuki, directeur général de l'autorité kenyane, et de Simon Roberts, professeur d'économie à l'Université de Johannesburg, sur l'expérience kenyane en matière de formation des institutions de concurrence et le lien avec le développement.. Une autorité encore jeune, dotée de peu de moyens, ne saurait se lancer dans des analyses complexes qui impliqueraient qu'elle s'en remette à des experts extérieurs. Il est ici démontré comment, par des analyses de terrain, un contrôle des concentrations peut être effectué pour donner sens au développement. Est également mise en avant l'inadéquation d'une pénalisation des pratiques anticoncurrentielles au regard d'un contexte culturel où ces comportements paraissent normaux. La difficulté à canaliser les groupes d'intérêts et le lobbying de tous bords rendent très délicat l'exercice de ses missions. Il en est conclu qu'une culture de concurrence doit progresser pas à pas en sortant renforcée par des résultats. Fort de sa vingtaine d'années d'existence, le système brésilien est présenté précisément dans sa progression spectaculaire pour intégrer les bonnes pratiques reconnues en tant que telles sur la scène internationale. Mariana Tavares de Araujo, avocate, établit le lien direct avec le renforcement de la coopération internationale et, partant, une plus grande efficacité de l'autorité brésilienne CADE. Néanmoins, elle considère qu'un chantier de réflexion devrait s'ouvrir sur la charge financière que représente la participation à l'*International Competition Network* et aux travaux des institutions de l'OCDE. Enfin, des représentants de la *Federal Trade Commission* exposent les efforts américains au soutien des pays en voie de développement en termes d'assistance technique. Leur autoévaluation consiste dans la distribution de satisfecit. Le Brésil, qui a longtemps essuyé de sévères critiques, reçoit de grands compliments. Par contraste, la Hongrie se voit porter au pilori. Il est d'ailleurs important pour nous, Européens, de relever l'âpreté du diagnostic: l'autorité hongroise de la concurrence "*has become an island in an increasingly incompatible environment in terms of* (…) *the concept of the liberal market economy as opposed to protectionism, paternalism, over-regulation and rent-seeking*".

En conclusion, il convient de féliciter les organisateurs d'avoir su choisir des pays représentatifs de la très grande disparité qui existe entre les pays dits "en voie de développement". Les défis et, partant, les réponses ne sauraient être les mêmes. Il est toutefois édifiant, dans des contextes très opposés, de constater leur impuissance à faire pénétrer les génériques sur leurs marchés. Le choix du secteur pharmaceutique permet une vision transversale étonnante. Bien que le colloque se soit tenu à New York, il est permis de regretter que la Commission européenne et certaines autorités nationales de concurrence n'aient pas eu l'opportunité d'exposer leur soutien aux pays en voie de développement, leurs méthodes et leurs choix politiques, notamment dans le cadre de l'*International Competition Network*.

C. P.

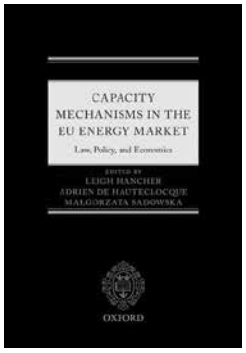

Capacity Mechanisms in the EU Energy Market. Law, Policy, and Economics

HANCHER Leigh, HAUTECLOCQUE Adrien de et SADOWSKA Malgorzta (dir.)

Oxford University Press, 2015, 448 p.

The numerous contributions gathered in this book address the issue of generation capacity levels in liberalised energy markets. Capacity mechanisms are measures taken by Member States to ensure that electricity supply can match demand in the medium and long term. They are aimed at supporting investment and at ensuring security of supply. In practice, they would often involve State aid. The editors' preface presents capacity mechanisms as *"just another form of state-driven support which compensates generators for their capacity, that is, their availability to produce energy at some point in the future*."

Such State aid is subject to a set of special rules, embodied in the Guidelines on State aid for environmental protection and energy 2014–2020 (2014/C 200/01). The discussion about capacity mechanisms and security of supply fits into the overall European policy objectives. On 22 January 2014 the European Commission (the "Commission") proposed the energy and climate objectives to be met by 2030 in a communication entitled: A policy Framework for climate and energy in the period from 2020 to 2030 [COM(2014) 15 final]. On 29 April 2015, the Commission launched a Europe-wide sector inquiry into capacity mechanisms, the first State aid inquiry across an entire industry sector. The purpose of the inquiry is to examine notably whether capacity mechanisms ensure sufficient electricity supply without distorting competition or trade in the EU Single Market. The inquiry complements the Commission's Energy Union Strategy to create a connected, integrated and secure energy market in Europe.

Some of the contributions included in the book suggest that "*reform of the existing market design should be exploited first before embarking on the introduction of more extensive mechanisms in the form of capacity mechanisms*." This is consistent with ongoing reform plans to the current electricity market design, one of the key objectives of the EU's "Energy Union," which aim to significantly improve market functioning in the future.

The different contributions made by 34 authors address a variety of issues in three different sections of the book, entitled respectively "Policy," "Economics" and "Law." A final section presents different case studies about ten Member States of the EU, as well as about Norway. It is difficult to summarise all the issues discussed in the various sections of this seminal volume. The analysis is on occasion questionable. For instance, Leigh Hancher argues in the legal section that the November 2013 Commission decision entitled Delivering the internal electricity market and making the most of public intervention [C (2013) 7243] announced a change of heart regarding electricity generators, confirmed by the Guidelines on State aid for environmental protection and energy. It is this change of heart that would explain that Member States are now entitled to consider that certain services in the energy sector should be regarded as Services of General Economic Interest (SGEI). The example given to support the analysis is the 20 November 2013 decision in the Lithuania *Aid to Klaipedos Nafta – LNG Terminal* case (State aid SA.36740 [2013/NN]), to be contrasted with the 18 December 2013 Commission decision to initiate the formal investigation procedure in the *United Kingdom Investment Contract* (early Contract for Difference) *for the Hinkley Point C New Nuclear Power Station* case (State aid SA.34947 [2013/C] [ex 2013/N]).

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

However, the SGEI argument applies only to the first of these cases. In the second one, where the final decision of 8 October 2014 is currently being challenged before the General Court of the EU in cases T-356/15 and T-382/15, the situation is different. The *Hinkley Point C* case is the first case where an investment project in the nuclear field has been notified as a State aid in addition to being notified under Article 41 of the Euratom Treaty. As such, it will define the relationship between the TFEU and the Euratom Treaty. Indeed, the latter Treaty does not prohibit State aid. However, such investment projects in the nuclear field should no longer be immune to State aid assessments. In the *Hinkley Point C* decision, the Commission has not taken on board the reasoning based on an obligation of general economic interest. There is an increased State aid scrutiny of all the sectors of the economy, including the nuclear sector. Two recent examples are the decisions in the *Waste Contract for New Nuclear Power Stations* (State aid SA.34962 [2015/N]), decision not to raise objections of 9 October 2015), as well as the decision to initiate the formal investigation procedure about the restructuring aid to Areva (State aid SA.44727 [2016/C] [ex 2016/N], decision of 19 July 2016).

Overall, the issues of capacity mechanisms, security of supply and decarbonisation of the economy remain hot topics that are far from exhausted by this useful academic contribution to the political, legal and economic debate (which already needs some updating).

A. P.

L'Union européenne et le droit international des subventions

WAGNER Loïc

Concurrences, préface de Valérie Michel, 2016, 747 p.

Voilà un ouvrage qui semble d'ores et déjà pouvoir être qualifié de référence pour une thématique à la fois originale et ambitieuse: l'analyse comparée du droit des aides d'État dans l'Union européenne et du droit des subventions au sein du système GATT/OMC. Issu d'une thèse soutenue à l'université Aix-Marseille, sous la direction du professeur Valérie Michel, le livre de M. Wagner explore ainsi les convergences et divergences entre ces deux ordres juridiques d'abord du point de vue du champ d'application de la discipline des aides d'État (1re partie) et ensuite du point de vue du régime (substantiel et procédural) des aides publiques (2e partie). À travers cette articulation, l'auteur met en exergue la singularité du dispositif européen qui, bien que tenu de s'adapter aux obligations internationales, a fait "*le choix de ne pas transformer le droit des aides d'État en instrument de mise en conformité au droit des subventions*", en sachant à la fois faire preuve de pragmatisme et tirer profit d'une effectivité relative du droit de l'OMC en ce domaine. À l'heure des négociations houleuses sur le TTIP, l'analyse de M. Wagner est la bienvenue et suscitera quoi qu'il en soit l'intérêt d'un lectorat élargi.

S. R.

AUTRES OUVRAGES

Grands arrêts du droit de la concurrence. Volume I, Pratiques concurrentielles – Volume II, Concentrations et aides d'État

IDOT Laurence (dir.)

Concurrences, 2016, (vol. I) 374 p. et (vol. II) 228 p.

Comment valoriser la richesse des contributions fournies depuis plus de dix ans à la revue *Concurrences* ? En regroupant dans deux volumes, sous la direction du professeur Laurence Idot, les commentaires de décisions et d'arrêts européens et nationaux parus dans la présente revue de 2004 à 2015. L'exercice permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble des évolutions jurisprudentielles de la dernière décennie tant en matière de droit des pratiques anticoncurrentielles (articles 101 et 102 TFUE, avec plus d'une centaine de commentaires édités dans le premier volume) qu'en matière de droit des concentrations et de contrôle des aides d'État (articles 107 à 109 TFUE ; ces deux matières étant couvertes dans le second volume, qui compte plus d'une cinquantaine de notes d'arrêts).

S. R.

OUVRAGES À SIGNALER

POUR RECENSION ULTÉRIEURE

Global Antitrust Economics. Current Issues in Antitrust and Law & Economics

GINSBURG Douglas H., WRIGHT Joshua D., CHARBIT Nicolas, RAMUNDO Elisa et PHAM Duy D. (dir.)

Concurrences et George Mason University, 2016, 144 p.

Choice. A New Standard for Competition Law Analysis?

NIHOUL Paul, CHARBIT Nicolas et RAMUNDO Elisa (dir.)

Concurrences, 2016, 304 p.

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Concurrences

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, John Fingleton, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Christine Varney...

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Géradin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrencielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

International

Germany, Belgium, Canada, China, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

Chroniques

Ententes

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

Pratiques unilatérales

Frédéric Marty, Anne-Lise Sibony, Anne Wachsmann

Pratiques commerciales déloyales

Frédéric Buy, Muriel Chagny, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Jean-Christophe Roda, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

Distribution

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

Concentrations

Jean-François Bellis, Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Jacques Gunther, Sergio Sorinas, David Tayar

Aides d'État

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

Procédures

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

Régulations

Laurent Binet, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume, Jean-Paul Tran Thiet

Mise en concurrence

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

Actions publiques

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

Jurisprudences européennes et étrangères

Karounga Diawara, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, Per Rummel, Julia Xoudis

Politiques internationales

Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, François Souty, Stéphanie Yon-Courtin

Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

Revues

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

Tarifs 2017

	HT Without tax	TTC Tax included (France only)
Revue Concurrences | Review Concurrences		
☐ Abonnement annuel - 4 n° (version électronique + e-archives) *1 year subscription (4 issues) (electronic version + e-archives)*	545,00 €	654,00 €
☐ Abonnement annuel - 4 n° (version papier) *1 year subscription (4 issues) (print version)*	570,00 €	582,00 €
☐ Abonnement annuel - 4 n° (versions papier & électronique + e-archives) *1 year subscription (4 issues) (print & electronic versions + e-archives)*	850,00 €	1 020,00 €
e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions		
☐ Abonnement annuel + e-archives *1 year subscription + e-archives*	760,00 €	912,00 €
Revue Concurrences + e-Bulletin e-Competitions | Review Concurrences + e-Bulletin e-Competitions		
☐ Abonnement annuel revue (version électronique + e-Bulletin + e-archives) *1 year subscription to the Review (online version + e-Bulletin + e-archives)*	920,00 €	1 104,00 €
☐ Abonnement annuel revue (versions papier + e-Bulletin + e-archives) *1 year subscription to the Review (print version + e-Bulletin + e-archives)*	980,00 €	1 176,00 €
☐ Abonnement annuel revue (versions papier & électronique + e-Bulletin + e-archives) *1 year subscription to the Review (print & electronic versions + e-Bulletin + e-archives)*	1 100,00 €	1 320,00 €

Renseignements | Subscriber details

Nom-Prénom | *Name-First name* . . . . . .

e-mail . . . . . .

Institution | *Institution* . . . . . .

Rue | *Street* . . . . . .

Ville | *City* . . . . . .

Code postal | *Zip Code* . . . . . Pays | *Country* . . . . . .

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* . . . . . .

Formulaire à retourner à | Send your order to:

Institut de droit de la concurrence
11 Passage Sainte Avoie - 75 003 Paris - France | contact: webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | *Subscription information*

Les commandes sont fermes. L'envoi de la revue ou des articles de Concurrences et l'accès électronique aux Bulletins ou articles de *e-Competitions* ont lieu dès réception du paiement complet. Tarifs pour licences monopostes ; nous consulter pour les tarifs multipostes. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

*Orders are firm and payments are not refundable. Reception of Concurrences and on-line access to e-Competitions and/or Concurrences require full prepayment. Tarifs for 1 user only. Consult us for multi-users licence. For "Terms of use", see **www.concurrences.com**.*

Frais d'expédition Concurrences hors France 30 € | *30 € extra charge for shipping outside France*